

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au Groupe SIADEP - Rue Marcel Sembat
BP 006 62301 LENS CEDEX
A l'attention de Karine MOUTON



Formation

Intitulé :
Date(s) :
Droits d'inscription € nets par participants,
soit un total de €

Participant(s)

M., Mme, Mlle
Nom Prénom
Fonction E-mail
M., Mme, Mlle
Nom Prénom
Fonction E-mail
M., Mme, Mlle
Nom Prénom
Fonction E-mail

Entreprise

Raison sociale :
Adresse :
Code postal Ville
Tél. Fax
N° SIRET Code NAF
Nombre de salariés

Responsable de formation

M., Mme, Mlle
Nom Prénom
Fonction E-mail

Règlement

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du groupe SIADEP
Le règlement sera effectué par un Organisme Payeur : Raison
sociale
Adresse
Code postal Ville
Tél. Fax

Cachet de l'entreprise

Date et signature

Conditions générales de participation

Tarif

Les prix indiqués sont nets de taxes. Nos prestations donnent lieu à l'établissement d'une facture et d'une convention. Les repas sont à la charge du stagiaire ou de son entreprise ; ils pourront être pris à proximité du lieu de la formation. Le Groupe SIADEP n'assure en aucune façon le règlement direct aux restaurants. Nous tenons à votre disposition une liste d'hôtels en cas d'hébergement.

Modalités d'inscription

Formation inter entreprises : veuillez compléter et retourner ce document signé et accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée.

Formation intra entreprise (besoin spécifique à votre entreprise) : un contrat de prestation vous est adressé en double exemplaire, dont l'un doit nous être retourné revêtu de votre signature et du cachet de l'entreprise.

Notre conseil : si votre formation doit être financée par un organisme payeur ou si elle entre dans le cadre d'une convention pluriannuelle, pensez à en demander préalablement la prise en charge et à nous adresser une copie de l'accord avec votre inscription.

Conditions générales de vente (loi n°92-1442 du 31/12/1992)

Le règlement du prix du stage est à effectuer comptant à l'inscription.

Tout paiement effectué postérieurement au délai fixé par ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures, donnera lieu à l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Cas particuliers

Pour les inscriptions à titre individuel, 30 % des frais de participation sont à régler à l'inscription et le solde à réception de facture.

Annulation / Report

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la formation :

Dans un délai de quinze jours avant le début de l'action mentionnée, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 25 % du montant de la prestation à titre de dédommagement.

Dans un délai de huit jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50 % du montant de la prestation à titre de dédommagement.

Ce versement n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas d'exécution partielle de la convention, par le fait de l'entreprise bénéficiaire, le SIADEP facturera la totalité de la formation. Le montant correspondant à la part de formation non réalisée n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

NB : L'ensemble de ces dispositions est indiqué sous réserve de modifications de la réglementation en vigueur.